



CCRFE

Centre Catholique Romand
de Formations en Eglise

Année de discernement en vue du presbytérat

créé 2018, version 2021

Préambule

Les diocèses de Suisse romande proposent depuis 1996 une année de discernement aux jeunes qui se posent la question de la vocation sacerdotale. Cette année de discernement, dispensée aujourd'hui par le CCRFE, s'efforce de donner les moyens et l'espace favorisant le discernement vocationnel. Elle précède les cinq ans de formation au Séminaire diocésain.

Modalités d'admission

Les diocèses rencontrent les candidats et examinent les dossiers de candidature en fonction des quelques critères du CIC XXX.

Il admettent ou non les candidats et les inscrivent au CCRFE pour l'année de discernement.

Objectifs, programme et déroulement

« L'objectif principal consiste à poser des bases solides pour la vie spirituelle et à favoriser une meilleure connaissance de soi pour la croissance personnelle » (*RFIS*, n° 59).

Cette année doit permettre de vérifier chez les candidats les critères suivants :

- L'équilibre humain ;
- La capacité d'évoluer ;
- Le désir de vivre en communauté et de s'y investir ;
- La capacité relationnelle ;
- Le bon sens et le bon jugement, l'adéquation à la réalité ;
- Le souffle spirituel, l'intériorité, l'élan intérieur ;
- La clarté dans le désir ;
- La droiture d'intention ;
- Le goût pour l'eucharistie ;
- Le goût pour le service de l'Eglise ;
- Le goût pour le salut des autres ;
- La capacité de passer d'un idéal personnel à une concrétisation objective par un ministère au service de l'Eglise.

Le programme de l'année de discernement comporte diverses dimensions :

1. *La vie spirituelle.* L'année de discernement est une école de fondation spirituelle et d'approfondissement de la vie avec Dieu. Les discernants participent à l'Eucharistie quotidienne et à la liturgie des heures. Ils sont invités à pratiquer l'oraison quotidienne et l'adoration du Saint-Sacrement. La fréquentation régulière de la Parole de Dieu est soutenue par la pratique hebdomadaire et communautaire de la *lectio divina*. Durant cette année ils rencontrent régulièrement un père spirituel qui accompagne leurs pas sur la voie du discernement. Trois retraites ainsi que plusieurs recollections rythment l'année.
2. *La vie communautaire.* Elle est le premier lieu de la formation humaine. La vie en communauté révèle à chacun ses propres limites : elle est le lieu d'une meilleure connaissance et acceptation de soi. Elle exige que chacun fasse la vérité sur sa

propre vie, sur son caractère et sur sa capacité de relation avec les autres. Les différents services communautaires permettent aux discernants d'expérimenter les joies et les difficultés de la serviabilité et de comprendre que la charité fraternelle est une dimension essentielle de la vie sacerdotale.

3. *La vie intellectuelle.* Un encadrement spécifique et divers cours sont proposés aux discernants pour introduire au Mystère de la Foi et nourrir la recherche de Dieu. Certains d'entre eux sont suivis avec les candidats *animateurs pastoraux* :

- Le cours de spiritualité présente les grandes écoles spirituelles et ainsi que l'organisme de la vie spirituelle qui habite tout homme.
- L'introduction à la Bible initie les étudiants à la lecture de l'Écriture sainte.
- La lecture de l'exhortation apostolique « Pastores dabo vobis » sur la formation des prêtres fait l'objet d'un autre cours qui approfondit l'identité, la vie et le ministère du prêtre diocésain.
- Un enseignement sur l'histoire de l'Église locale est l'occasion pour les discernants d'entrer dans une connaissance plus approfondie des diocèses de Suisse romande.
- Un cours sur le Credo et une introduction à la théologie fondamentale présentent une vaste introduction sur le contenu de la Révélation chrétienne ; ils sont aussi l'occasion d'approfondir les liens qui unissent la foi et la raison dans la connaissance du mystère de Dieu.
- La liturgie des heures, la psalmodie, le solfège et le chant font aussi l'objet d'un cours régulier, qui introduit au sens et à la pratique de la prière de l'Église.
- Le cours de psychologie introduit à une meilleure connaissance de soi ; il inclut un bilan de personnalité. Il se présente aussi comme une initiation à la psycho-spiritualité puisée dans le vaste trésor des Pères de l'Église, fins connaisseurs des mouvements affectifs de l'âme humaine.
- Le cours de liturgie et le cours de proclamation de la Parole complètent le programme de formation intellectuelle.
- Des rencontres hebdomadaires de tutorat individuel permettent de faire l'unité entre les différentes matières enseignées.
- Enfin, des rencontres sont organisées au séminaire et sur le terrain entre les discernants et les différents agents de la pastorale, prêtres ou laïcs engagés en Église.

4. *La vie pastorale.* Au cours de l'année différents stages sont proposés aux discernants, notamment un stage en paroisse ainsi qu'un stage « social » dans une institution s'occupant de personnes handicapées par exemple. Ces stages permettent à la fois une découverte progressive de la vie pastorale de l'Église et une confrontation à des réalités sociales et culturelles parfois nouvelles. Ces expériences doivent permettre de nourrir et d'élargir le discernement.

Procédure de validation

La procédure de validation est constituée des éléments suivants :

- deux séances de consultation durant l'année, en décembre et mai
 - o Responsable de l'année de discernement
 - o Directeurs de séminaire des diocèses

- Directeur du CCRFE
- Psychologue de l'année de discernement
- Principaux intervenants de l'année

Dans le cadre de ces séances les éléments structurels du bilan sont abordés de manière systématique.

- deux bilans, intermédiaire et de fin d'année, par le responsable qui se fonde sur les entretiens de tutorat et les consultations
- un préavis d'admission au séminaire, rédigé par le responsable sur la base des bilans et des consultations, est transmis au diocèse concerné. Il est co-signé par le responsable et le directeur du CCRFE.

Annexen structure du bilan